



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 3 AVR. 2024



ID : 080-218003580-20240326-DEL2603202417-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2024

N° 2024 - 17

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. GROSJEAN Thierry donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, M. THOREL Michel donne pouvoir à Mme NORMAND Edith

Étai(ent) absent(s) :

M. BUCHON Gérard

Étai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
20/03/2024

Date d'affichage
03/04/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

OBJET : Subvention Agence de l'Eau - Réouverture de la Vimeuse

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau (AESN) pour les travaux de réouverture de la Vimeuse, inscrite à la phase 2 du programme de travaux, qui est estimée à 735 174.03 € HT.

Cette subvention, étant accordée à hauteur de 80% de la dépense identifiée spécialement pour le réouverture de la Vimeuse (471 598.03€), devrait s'élever à 377 278.43€.

Le plan de financement des travaux de réouverture de la Vimeuse est le suivant :

Coût total de l'opération relatif à la réouverture de la Vimeuse :
471 598.03€ HT
Subvention AESN : 377 278.43 € (80%)

Charge communale HT : 94 318.41€
TVA : 94 319.61€
Charge communale TTC : 188 636.82 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet qui lui est présenté.
- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de **377 278.43 €**.
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessus.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, pour les travaux de Réouverture de la Vimeuse.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le - 3 AVR. 2024

ID : 080-218003580-20240326-DEL2603202417-DE

S²LO